

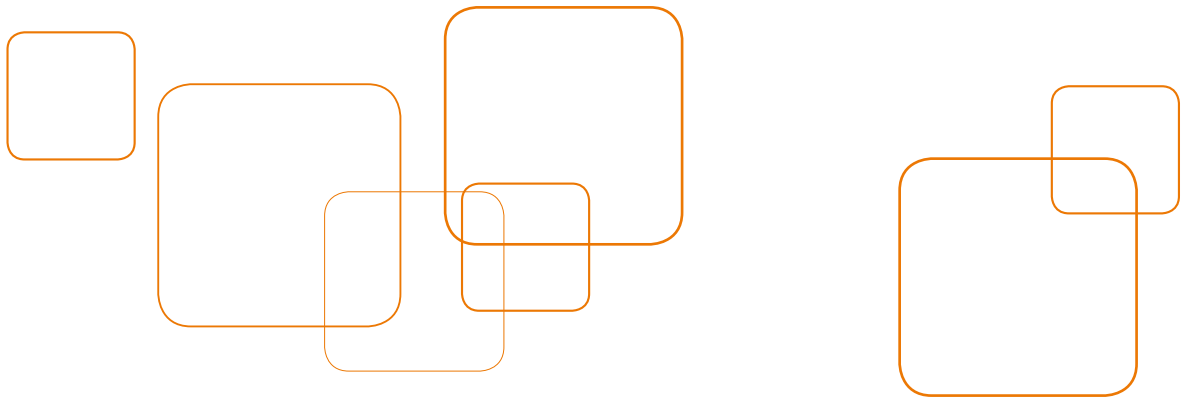


Bilan d'activité

du 09 juillet 2015 au 06 juillet 2016

Dijon, le 7 juillet 2016





Edito

Terres en villes est un lieu d'échanges et de confrontations mais il est aussi un lieu d'observation, de connaissance, de coproduction de méthodologie et d'idées, qui tire sa pertinence des travaux de ses membres, de son partenariat et de ses propres expérimentations. Nous avons choisi d'être le lieu ressource des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération et de métropole.

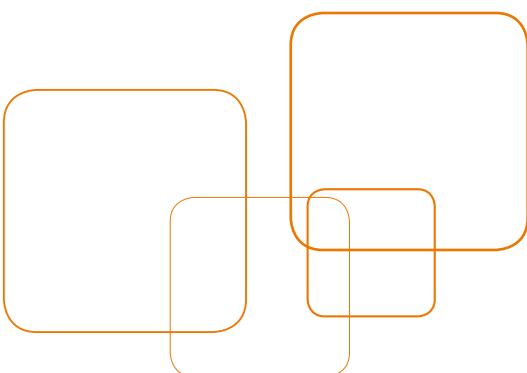
Notre stratégie « lieu ressource » vise à prendre en compte autant ce faire se peut l'ensemble de la question agricole aussi alimentaire (système alimentaire territorial, gouvernance, politique et projet alimentaire), l'ensemble de ses champs (filère alimentaire dont la production et la transformation, nutrition/santé, accessibilité sociale, culture et gastronomie, environnement, urbanisme et aménagement...), l'ensemble des acteurs (collectivités et Etat, agents économiques dont agriculteurs, monde de la société civile) et à couvrir l'ensemble des compétences souhaitables d'un lieu ressource; production de connaissances, observation et parangonnage, recherche-action, expérimentation, formation, évaluation, capitalisation, information, appui et assistance à maîtrise d'ouvrage, contribution politique.

Nous confrontons systématiquement cette stratégie à la pratique.

C'est pourquoi le réseau apporte un appui ou une assistance à maîtrise d'ouvrage à ses membres et principaux partenaires.

Mais la force de notre réseau tient avant tout aux initiatives de ses membres, à leurs innovations et leurs avancées. Pour la prochaine année, nous multiplierons les occasions d'échanges et développerons les travaux communs pour co-construire les méthodologies et préconisations indispensables. Et nous continuerons à ouvrir largement nos travaux à nos partenaires, conscients que nous sommes que ces sujets complexes doivent faire appel à une vaste intelligence collective.

Bernard DELABY et Daniel ROGUET
Les Coprésidents



Terres en villes est un lieu de gouvernance original qui associe les élus politiques et les élus socioprofessionnels sans ignorer la société civile pour le plus grand bénéfice des agglomérations, de leurs agriculteurs et habitants.

Le réseau poursuit trois missions :

1. Echanger les savoir-faire entre membres,
2. Expérimenter en commun,
3. Contribuer au débat sur la Ville et l'Agriculture

... mises en oeuvre dans cinq grands chantiers :

1. La co-construction des politiques agricoles périurbaines,
2. La protection et mise en valeur des espaces agricoles périurbains
3. L'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations
4. La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts par la politique européenne,
5. La forêt périurbaine.

Les trois premiers chantiers sont prioritaires.

Le présent bilan retrace l'activité du réseau depuis la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 09 juillet 2015 à Angers.

1 - Un réseau à l'écoute de ses membres

Réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération, Terres en villes a été créé en juin 2000 à Perpignan par les intercommunalités et chambres d'agriculture de six agglomérations pionnières. Au 07 juillet 2016, l'association rassemble une petite trentaine d'agglomérations ou métropoles dont la Région Ile-de-France



Les agglomérations membres du réseau Terres en villes au 07 juillet 2016

Un réseau plus attractif

L'agglomération d'Artois Comm (Béthune et Bruay-en-Artois) a rejoint le réseau fin 2015. La Métropole de Montpellier présentera sa candidature lors de l'Assemblée Générale 2016.



La place de la Comédie à Montpellier - Crédit photo SB/Tev

Trois autres agglomérations étudient actuellement une possible adhésion alors que le Groupe de travail Agriculture vient de proposer à la nouvelle Métropole de Marseille Aix-en-Provence Métropole de poursuivre le chemin avec Terres en villes. Si la proposition est acceptée, ce sont six anciennes intercommunalités (dont 3 adhéraient au réseau) qui seront représentées dorénavant par la nouvelle Métropole.

Terres en villes a souffert depuis trois années de la baisse des ressources des collectivités et des chambres consulaires qui ont conduit les agglomérations les moins impliquées à quitter le réseau. Toutefois, le mouvement semble enrayé et les projets d'adhésion sont de nouveau à la hausse.

Sur le plan financier, la diversification des sources de financement a compensé la tension sur les cotisations. Le dernier projet retenu par le Réseau Rural Français, le projet de Mobilisation Collective pour le Développement Rural « Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé » est venu achever une diversification des sources de financement entreprise en 2014. C'est elle qui permet de porter l'équipe technique à 3,4 temps plein, toujours en pleine cohérence avec les missions du réseau. Dans le même temps, les agglomérations membres ont également beaucoup sollicité le réseau ; plusieurs lui ont demandé d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de stratégie agricole et alimentaire locale.

Une Charte de Terres en villes qui affiche les valeurs du réseau

Signée en juillet 2008 à Besançon, la Charte Terres en villes décline les valeurs du réseau et engage les membres à mettre en oeuvre une démarche partagée de co-construction de la politique agricole périurbaine d'agglomération.



Signature à Metz le 12 septembre - Crédit photo SB/TeV

Les signatures locales de la Charte sont des moments fondateurs pour les acteurs du territoire comme pour la vie du réseau. Trois nouvelles agglomérations l'ont signée; celle de Metz à l'occasion du concours national de Labour « Terres de Jim », du Pays Voironnais à l'occasion de son Forum pour la troisième réécriture de la Charte locale et l'agglomération havraise à l'occasion du lancement officiel du Plan Local de l'Agriculture de la Codah (communauté de l'agglomération havraise). La communauté urbaine de Dijon et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or le feront lors des Rencontres annuelles de juillet 2016.



Signature à Voiron le 03 février 2015 - Crédit photo SB/TeV

Terres en villes assure la vie de la Charte par les signatures locales. Et le réseau a déjà commencé une réécriture pour l'améliorer et prendre en compte les nouveaux enjeux comme la transition énergétique, la question alimentaire et l'économie circulaire. Les travaux de réécriture reprendront de plus belle au second semestre 2016 pour être soumis à l'assemblée générale de Juillet 2017 à Lyon.



Signature au Havre le 4 mars 2016 - Crédit photo SB/TeV

Des services aux membres appréciés mais à diversifier et rendre plus réguliers

La mise en place par le conseil d'administration du 13 mars 2015 de nouveaux services aux membres a connu des succès divers. Il est vrai qu'il était impossible de les mettre correctement en place tant que le financement d'une équipe à trois techniciens n'était pas assuré, chose faite depuis octobre 2015.

♦ **Les rencontres sous toutes leurs formes (séminaire, ateliers, rencontres annuelles ...)** sont plébiscitées plus que jamais. Elles sont d'ailleurs au coeur de plusieurs expérimentations et recherches-action en cours (Gouvalim II, Rn PAT, Frugal...). L'édition de trombinoscope (réseau), de fiches acteur et fiches chercheur (Frugal) et la réalisation des actes

résumés ou non complètent cette modalité d'échange. Il n'est pourtant pas souhaitable de les multiplier sans fin en raison de la disponibilité limitée des élus et techniciens.

◆ **L'amélioration du fonctionnement du réseau a donné des résultats inégaux :**

- Les travaux en commissions plénières sont bien suivis pour 2 des 3 commissions. Ils sont indispensables à une réelle conduite politique du réseau.
- L'organisation régionale du réseau n'a pu être conduite à terme par manque de temps d'animation. Elle est à reprendre.

◆ **Les apports techniques sont encore inégaux :**

- L'information technique a repris avec les Fiches territoire Frugal/Gouvalim II et l'action AgriPLui (Point Sur AgriPlui). Elle est encore trop irrégulière. Elle est parfois jugée insuffisamment précise par certains membres demandeurs de solutions concrètes : répondre plus efficacement et plus régulièrement à la diversité des demandes sera un des objectifs de l'animation réseau de la prochaine année.



- L'octroi par Terres en villes d'une journée de technicien à la demande par an et par agglomération, n'a pas connu de succès. Les demandes d'AMO sont en fait bien plus ambitieuses. L'apport de Terres en villes est unanimement apprécié en la matière.

◆ **Les contributions et la visibilité du réseau :**

- plusieurs pistes avaient été ouvertes visant à faire valoir sur le territoire, la participation des intercommunalités et des chambres d'agriculture au réseau : à l'exception des signatures de Charte ou des participations du réseau à des évènements locaux type forum annuel

(Nantes), elles restent à mettre en place.

- le développement de l'activité politique du réseau a connu une belle réussite. Après la reconnaissance Onvar de 2015 qui a ouvert plusieurs portes, le réseau est maintenant reconnu comme un interlocuteur privilégié en matière de politique alimentaire territoriale (Rn PAT ...). Il reste toutefois à mieux structurer la production régulière de contributions et leur diffusion.
- La rénovation actuelle de la charte graphique de Terres en villes et de son principal outil, le site internet dorénavant adapté aux outils sociaux de communication, devrait amplifier cette visibilité.

Un interlocuteur particulièrement recherché sur le thème d'Expo Milano

Grâce à la mise en lumière des enjeux alimentaires par Expo, Terres en villes a été plusieurs fois sollicité : deux fois à Milan, une fois à Turin, plusieurs fois à Paris, Clermont-Ferrand ou encore Nantes



Elevage à Milan - Crédit photo SB/TeV

Ne pouvant répondre à toutes les sollicitations, Terres en villes a sélectionné les demandes en fonction des priorités définies par le Conseil d'administration. Le réseau privilégie les interventions auprès des agglomérations membres, des régions, des grands partenaires nationaux, de la recherche et lors d'évènements internationaux. Le réseau privilégie également deux autres critères : la cohérence de l'intervention sollicitée avec les priorités de son programme annuel d'actions, et, la prise en charge systématique des frais de déplacement, voire d'un coût de journée pour les demandes relevant de la formation action. Cette année, les demandes d'intervention dans des formations (CNFPT, Cap Rural) ont augmenté

L'ensemble des interventions a porté sur trois grandes thématiques :

- ◆ la politique agricole (périurbaine) à Aix-en-Provence et Montpellier
- ◆ la protection et la mise en valeur concertée des espaces agricoles (péri)urbains à Turin, Montpellier et Paris
- ◆ la gouvernance et politique alimentaire à Clermont-Ferrand, Dijon, Milan, Nantes, Paris, Saint-Etienne et Valence.

Les demandes proviennent des collectivités, du monde de la recherche et des organismes de formation mais aussi du monde agricole (colloque sur l'agriculture urbaine organisé par l'institut technique de l'horticulture, Astredhor ou commission APCA) et des associations.

Plusieurs autres interventions ont été assurées par des membres comme Grenoble Alpes Métropole au salon de l'élevage à Clermont-Ferrand. Et Terres en villes est régulièrement sollicité pour orienter vers des intervenants du réseau.

Cette activité est stratégique. Elle oblige à capitaliser les données, à les comparer, à formaliser les idées et les analyses, à enrichir le discours politique et l'expertise technique du réseau. Elle a aussi l'avantage de nouer des contacts réguliers avec les membres, futurs membres, partenaires et financeurs.

Les productions de l'année

L'année a plus été consacrée à mettre en réseau les partenaires, à collecter et analyser les données pour les grandes expérimentations (Gouvalim, Frugal, Rn PAT) ou AMO (Lorient, Lille) qu'à les mettre en valeur et les diffuser. La charge de travail et la composition de l'équipe technique ne se prêtaient pas bien à cette activité. Par contre, l'année à venir sera plus prolifique en raison du matériau accumulé et de l'avancée des recherches action et autres expérimentations.

Ont cependant été produits en 2015/2016 :

◆ **Communication :**

- 3 newsletters
- Un nouveau site internet
- Une rénovation de l'ensemble des outils de communication

◆ **Chantier 1 – Co-construction des politiques agricoles périurbaines**

- 3 notes de synthèse de l'évaluation de la Charte de l'agriculture de Lorient
- Fiche sur la politique agricole de l'agglomération de Dijon

◆ **Chantier 2 – Protection et mise en valeur concertée des espaces agricoles (péri)urbains**

- Point Sur le PLUI

- Actes de l'atelier AgriPLUI du 29 avril 2016
- Nombreux powerpoint pour interventions

◆ **Chantier 3 – Economie agricole et gouvernance alimentaire d'agglomération**

- Fiches territoires pour les projets Gouvalim II, PSDR4 Frugal et Rn PAT
- Fiches acteurs, fiches chercheurs
- Glossaire
- Bibliographie
- Fiche Lieu ressource
- Nombreux PowerPoint pour intervention

FICHE TERRITOIRE

PAYS DE FIGÉAC

Le rédacteur de cette fiche a pris le parti de présenter courant 2016 la situation des politiques et projets alimentaires menés dans des intercommunalités témoins et d'y analyser l'organisation des acteurs, leurs projets et leurs attentes.

Le territoire du pays de Figéac
 Le pays de Figéac est situé au sud du Massif Central, au nord de la région Midi-Pyrénées et dans le département du Lot. Il s'agit d'un territoire rural, polarisé par la petite ville de Figéac et quelques pôles ruraux (Capdenac Gare, Lacapelle-Marival, etc.). Plusieurs entités géographiques et paysagères constituent ce territoire : le Ségala, la Limargue, la Causse ainsi que les vallées du Lot et du Célé.

Le pays couvre 91 communes et compte 45000 habitants pour une surface de 947 km², soit une densité de 48 habitants/km². C'est un territoire rural, essentiellement dominé par l'élevage bovin (laitier et allaitant). Le pays de Figéac est également marqué par la présence de l'industrie aéronautique (avec notamment des entreprises telles que Forest-Liné ou Figéac Aéro), qui emploie plus de 1500 personnes sur le bassin figéacois. Il s'agit en effet du 1er bassin industriel du Lot, qui fait partie de la « Mécanic Vallée », une association de plus de 210 entreprises de l'industrie mécanique réparties sur un territoire interrégional allant de Tulle à Rodez. La transformation agroalimentaire est aussi bien présente sur le territoire avec quelques entreprises laitières ou des conserveries.

Réforme territoriale et changements institutionnels sur le territoire
 La communauté de communes du Grand Figéac a été créée en novembre 2013, suite au regroupement de trois communautés de communes (Causse Ségala Limargue, Vallée et Causse, et Figéac Communauté) donnant lieu à une collectivité de 79 communes et plus de 42000 habitants pour une surface de 1087 km². En mai 2015, les services du pays ont été absorbés par le Grand Figéac. A ce jour, la structure « pays » existe toujours juridiquement et a vocation à porter des projets prospectifs tels que le SCoT, mais ne dispose d'aucun agent. Un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) a également été constitué en juin 2015, pour animer et gérer le programme de financement européen Leader, et construire un projet de territoire commun.

Pays de Figéac	P.E.T.R. Figéac, Quercy, Vallée de la Dordogne (créé le 23/06/2015)
91 communes, 45000 habitants	174 communes, 92606 habitants
947 km ² , 48 hab./km ²	
Communauté de communes du Grand Figéac (créée au 22/11/2013) :	Elue en charge de l'agriculture et l'alimentation :
79 communes, 42 019 habitants	Bernadette Lamplé, maire de Camburat
Président : Martin Malvy	

Logos : RnPAT, PSDR4 Inventer, Terres-villes

Fiche réalisée par Camille Billion, doctorante

Pour ces productions, Terres en villes bénéficie des travaux de stagiaire (Lauranne Klimerack sur AgriPLUI et AgriSCoT), de ceux d'une doctorante (Camille Billion de VetagroSup), de la collaboration de bénévoles (Maurice Bonnand et Jean Marly) et de la coopération avec les universitaires et leurs stagiaires (Claire Delfosse de l'université de Lyon II et Christine Margetic de l'université de Nantes).

Entres membres

Il est impossible de dresser un panorama de tous les échanges bilatéraux entre membres, leur connaissance étant insuffisante. C'est un des principaux intérêts du réseau.

Par ailleurs, beaucoup d'agglomérations font appel aux uns et aux autres pour venir témoigner de leurs expériences dans leur propre territoire.



*Lancement du PSDR 4 Frugal en agglomération lyonnaise
Crédit photo SB/Terres en villes*

Dans le cadre de l'évaluation de la Charte de l'Agriculture du Pays de Lorient, Terres en villes a d'ailleurs formalisé cette modalité d'expertise en proposant à des élus et techniciens d'autres agglomérations de venir témoigner de leurs expériences et réagir aux réflexions locales sur le projet agricole et alimentaire. Succès garanti et belle vitrine du réseau.



*Rémy Guyot, vice – président de Saint-Etienne Métropole
en appui à Lorient – Crédit photo SB/Terres en villes*

Avec les membres associés et grands partenaires

Les relations sont aujourd'hui très régulières avec l'APCA mais se sont développées aussi avec nombre d'organismes de développement agricole grâce à l'obtention du statut Onvar en 2015 et à une participation encore modeste du réseau à l'InterOnvar. Terres en villes a été récemment reçu avec tous les autres Onvar par Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture.

Les relations avec l'Assemblée des Communautés de France bénéficient de la localisation du bureau parisien

de Terres en villes au 22 rue Joubert, siège des réseaux liés aux intercommunalités. L'ADCF a accepté de participer à Rn PAT, ce qui devrait assurer une relation plus régulière. Mais la réforme territoriale et la Loi Notre imposent à l'ADCF de mettre en priorité des préoccupations plus fonctionnelles comme la mutualisation des services qui lui laissent peu de temps à consacrer à des sujets émergents comme la question alimentaire. Les relations avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), autre réseau de la rue Joubert, bénéficient également du Rn PAT ; la FNAU est copilote du projet et un numéro de sa revue Traits d'agence a d'ailleurs fait le point sur les travaux des agences d'urbanisme en matière alimentaire. Terres en villes y a publié un article.

Les relations avec le Ministère de l'Agriculture ont bénéficié également de l'effet Rn PAT. Terres en villes est membre du groupe de Concertation sur les Projets Alimentaires Territoriaux qui a tenu sa première réunion le 6 juillet 2016. Il s'agit de préciser le dispositif.

Comme le MAAF copilote avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) le réseau rural français dont Terres en villes est membre et mobilise souvent les financements, les relations sont également approfondies avec une autre Direction du MAAF. Enfin, des projets comme AgriPLU ou Rn PAT réactivent des partenariats plus anciens comme celui avec le Cerema ou l'Agence d'Urbanisme de la Région de l'Agglomération Nantaise (AURAN).

Le pilotage politique : impliquer les administrateurs en donnant la parole aux membres

Association de troisième niveau, Terres en villes cherche à maximiser la présence de ses administrateurs. La tenue des trois commissions plénières le même jour que le conseil d'administration (ouvert aux membres de ces commissions), sera reconduit. La mise en place de deux équipes techniques pour les deux principaux chantiers (2 et 3) vise également à apporter une information plus régulière aux élus.

Par respect du paritarisme, le dernier Conseil d'administration du 7 juin a souhaité que le technicien attaché au Coprésident « Collectivités » s'implique avec le secrétaire technique et la chargée de mission de l'APCA, dans la définition des orientations du réseau et leur mise en oeuvre. Mais il faudra encore perfectionner le système.

Un secrétariat technique toujours difficile à stabiliser

Depuis l'embauche de Laureline Bachelier en 2012 qui n'est restée que trois mois dans le réseau, Terres en villes a privilégié les solutions à court terme pour ses chargés de missions :

- ♦ Adélie Chenot avait accepté de signer un CDD après son stage.
- ♦ Carole Barthès avait proposé à Terres en villes de l'accueillir en contrat professionnel mais n'a assuré qu'une année, l'activité urbanisme du réseau étant trop limitée à son goût.
- ♦ Enfin Sandrine Dauphin a suppléé le départ de Carole Barthès en acceptant un CDD.

Ces expédients ont été insuffisants pour stabiliser le réseau et n'ont pas permis de préparer la succession du secrétaire technique dans les 2/3 ans. Le Conseil a donc décidé de stabiliser les postes de chargé de mission, d'installer à Paris le principal poste, celui de chargé de mission Economie agricole et alimentaire, et, de préparer avec le secrétaire technique la transition.



Paul Mazerand, chargé de mission économie agricole et alimentaire

Paul Mazerand est donc depuis le 1er juillet, le nouveau chargé de mission de Terres en villes. Installé à Paris, il est en charge de l'animation du chantier 2, la conduite de plusieurs projets ainsi que l'animation du réseau des techniciens membres.

Le Chargé de mission Aménagement est en cours de recrutement.

2 – L'activité des grands chantiers

Chantier 1 - La co-construction des politiques agricoles (péri)urbaines

Le chantier était copiloté jusqu'aux dernières élections régionales par Catherine Ribes, conseillère régionale de l'Ile-de-France, et Paul Charriau, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. On attend la nomination des représentants franciliens auprès du réseau. La commission du 4 juin 2015 avait proposé 3 axes prioritaires au Conseil d'administration qui les a validées :

1. Réécrire la Charte Terres en Villes de 2015 à 2016 en s'appuyant sur une mise à jour des politiques agricoles périurbaines des agglomérations membres et sur l'organisation de deux journées nationales privilégiant les échanges entre membres.
2. Etudier l'articulation des politiques d'agglomération avec celle des Régions qui est stratégique pour la nouvelle mandature,
3. Organiser Terres en Villes comme un lieu ressources : on devrait notamment y trouver une évaluation des guides méthodologiques existants, un annuaire des intervenants pour les colloques et des consultants en agriculture périurbaine.

Depuis, la réécriture de la Charte a été avancée. Mais elle est en stand-by depuis les élections régionales dans l'attente de la nomination d'un nouveau copilote. L'articulation des politiques régionales et locales est à l'ordre du jour du Rn PAT et nécessite également que les politiques des nouvelles Régions soient mieux stabilisées.

Quant au lieu ressources, il été décidé de l'expérimenter en priorité pour le chantier 3 « Economie agricole et gouvernance alimentaire ».

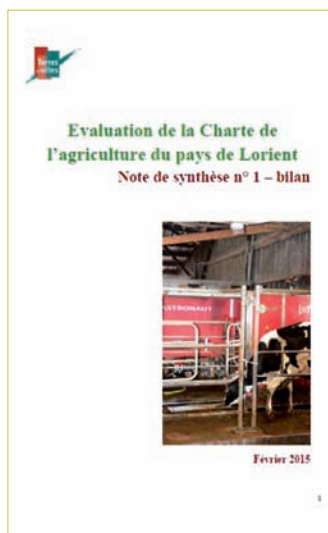
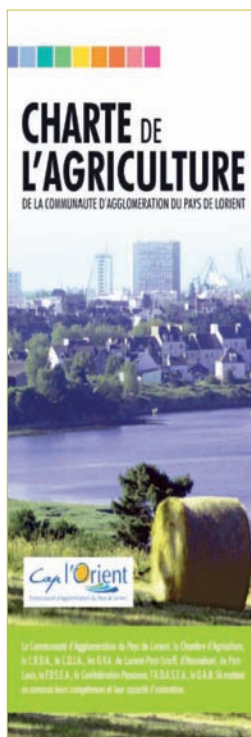
Peu prévues initialement, les demandes d'AMO des membres ont mobilisé le temps de travail le plus conséquent du chantier, principalement l'évaluation de la Charte de l'agriculture du Pays de Lorient. La fin de l'opération partenariale CAAP'Agglo avec la Région Nord Pas-de-Calais a été mise en « standby » dans l'attente de la nouvelle politique agricole de la Région des Hauts de France.

L'évaluation de la Charte de l'Agriculture du Pays de Lorient.

Dans sa réponse à l'appel d'offre, Terres en villes a proposé trois phases pour l'évaluation de partagée de la Charte signée en 2001 :

- La phase 1 – Le bilan diagnostic
- La phase 2 – Scénarios pour un projet agricole d'agglomération

- La phase 3 – Approfondissement du scénario retenu, de la charte et du programme d’actions



Terres en villes a axé l'évaluation sur trois questions évaluatives :

- *Quelle est la valeur ajoutée de la charte agricole de Lorient agglomération et du partenariat mis en oeuvre ?*

- *La Charte agricole constitue-t-elle une stratégie agricole territoriale et celle-ci est-elle partagée entre ses signataires ?*

- *Dans quelle mesure les valeurs et la démarche prônées dans la charte de TEV sont respectées par ses signataires ?*

Cette dernière question a le mérite de souligner certains « angles morts » de l'expérience lorientaise.

Ces questions ont structuré l'administration des enquêtes et l'analyse. Les réponses ont orienté la définition des scénarios. Les critères classiques de l'évaluation des politiques publiques ont été mobilisés tout comme le référentiel des politiques agricoles périurbaines élaboré en 2012 par Terres en villes.

L'élaboration des scénarios a mobilisé trois ateliers d'acteurs un par monde (collectivités, acteurs économiques, société civile). Et la proposition de scénario final, de la nouvelle charte et de Programme Local d'Agriculture et d'Alimentation a mobilisé un fort benchmarking des agglomérations du réseau. L'opération aura duré 9 mois.

Un quatre pages sera diffusé dans le réseau pour présenter l'expérience, la méthode et ses résultats.

L'appui à la MEL

Il relève de la même expertise du réseau. Le bilan avait déjà été réalisé les années antérieures. Il s'est agi cette fois d'apporter un appui à la Mission Agriculture pour l'aider à élaborer cette stratégie. L'intervention a été plus forte en début d'opération et s'est poursuivie jusqu'à l'élaboration d'une première proposition aménagée depuis par la direction et les élus de la MEL. La délibération cadre a été votée fin juin.

5 grands enjeux ont été identifiés :

1. Conforter l'agriculture comme filière économique métropolitaine
2. Mettre en place un observatoire de l'agriculture et préserver le foncier agricole
3. Inciter, accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables
4. Favoriser la relocalisation de la consommation alimentaire et structurer l'offre de produits locaux
5. Rapprocher l'urbain et le rural : agriculture urbaine, agri-tourisme et loisirs

On rapprochera cette opération de l'appui apporté à Nantes Métropole pour l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial que l'on traitera dans le chantier 3. D'autres projets se dessinent actuellement.

Formation aux métiers de chargé de mission en agriculture périurbaine.

Sur proposition d'AgroParisTech (Unité ingénierie territoriale Clermont-Ferrand), AgroParisTech et Terres en villes se sont associés pour travailler à un projet de Certificat d'Etudes Avancées (CEA) en agriculture périurbaine, une formation complémentaire adaptée à l'élaboration et la conduite des projets agricoles et alimentaires d'agglomération.

En 2016, il s'agit de dresser le référentiel métier des chargés de mission Agriculture (péri)urbaine des collectivités, des organisations agricoles et autres associations.

Chantier 2 - La protection et la mise en valeur concertée des espaces agricoles (péri)urbains

Le chantier est copiloté par Jean-Claude Lemasson, vice-président à l'agriculture de Nantes Métropole, et Bernard Baudin de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. La commission du 4 juin 2015 a proposé de relancer ce chantier en 2015/2016 en retenant les orientations prioritaires suivantes :

◆ Lancement d'une opération AgriPLUi comparable à AgriSCoT, sur la prise en compte de l'agriculture dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) en partenariat avec le Cerema. La question des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des indices de zones A et N seront à étudier particulièrement.

◆ Travail sur la compensation agricole et veille sur la rédaction du décret,

◆ Définition des modalités de participation de Terres en Villes au CDPENAF,

◆ Production des livrables de la recherche action FAFU, notamment les fiches d'expériences et l'ouvrage final.

La feuille de route a été plutôt bien respectée même si l'annulation de la commission du 9 mars en raison des mouvements sociaux n'a pas permis d'aborder de manière approfondie la définition d'une doctrine CDPENAF du réseau, doctrine qui reste à préciser. En démarrant AgriPLUi, Terres en villes a démontré que le réseau n'abandonnait pas les questions foncières et qu'il entendait bien au contraire leur donner dans les années qui viennent, une plus grande importance.

Klimerack, stagiaire de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Maurice Bonnard et Jean Marly bénévoles. Elle durera 2 ans et est organisée autour de quatre ateliers destinés à apporter les connaissances et outils méthodologiques nécessaires aux techniciens.

En amont de l'atelier du 29 avril, Lauranne Klimerack a fait un point théorique (la loi, les préconisations existantes) et concret (la situation des agglomérations du réseau au regard du PLUi) sur le PLUi et les modalités de prise en compte de l'agriculture dans ces démarches locales. Les membres du réseau ont été questionnés sur leurs besoins et leurs attentes.

L'ensemble des résultats a été présenté lors du 1er atelier du 30 mai centré sur des interventions de cadrage (Ministère de l'écologie, MAAF, Cerema et APCA) et les témoignages de deux agglomérations bien avancées en matière de PLUi (Lille et Angers). L'atelier s'est terminé par l'identification des thématiques des prochains ateliers : intégration du projet agricole dans le PLUi, zonage ...

La forte participation des membres, notamment des chambres d'agriculture, et la réussite de l'atelier ont parfaitement lancé AgriPLUi.

Enfin Lauranne Klimerack réalise en parallèle la troisième évaluation de la prise en compte de l'agriculture dans les 8 SCoT témoins étudiés depuis 2008. Cette appréciation sur une durée significative sera de grand apport et réactualisera AgriSCoT.

Participation aux deux CDPENAF 42 et 69 ainsi qu'à la CIPENAF de la petite couronne francilienne

Depuis l'été 2015, Terres en villes en sa qualité d'Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (Onvar), participe à deux Commissions de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CPENAF de la Loire et du Rhône) et à la CIPENAF de la petite couronne francilienne.

La CDPENAF du Rhône a particulièrement innové en matière d'outils méthodologiques et pédagogiques en faveur de la protection des espaces agricoles et de l'instruction des autorisations de construire à destination agricole.

Cette participation assez prenante (une réunion tous les deux mois de chaque commission) permet de mieux cerner l'ensemble des questions très diverses posées par la protection des espaces agricoles, d'enrichir les travaux du chantier 2 et conduira prochainement Terres en villes à préciser sa doctrine.

ATELIER 1 AGRIPLUI
Terres en villes | mai 2016

COMpte-REndU
31 mai 2016
AgroParisTech (PARIS)

AgriPLUi
2
Protection et mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers pérennables
IDELUREPARTECHMIAL

Atelier 1 : Prendre en compte l'agriculture dans les PLUi
Synthèse rédigée par Lauranne Klimerack et Jonathan Charles - Terres en villes

AgroParisTech, le 31 mai 2016

Liste des participants :

Grégoire BANNWART	Jérôme GOULEAU
Antoine BESNARD	Jacques JAULIN
Frédéric BLIN	Lauranne KLIMERACK
Anne-Sophie BOISGALLAIS	Sébastien LEVASSEUR
Maurice BONNAND	Stéphane LÉVÉQUE
Serge BONNEFOY	Ella LÉVÉDER
Joan PAUL CALVEZ	Sylvain LIMEUL
Jonathan CHARLES	Élodie LOUÏSET
Carole CONSTANS-MARTIGNY	Maryse MAGNIEZ
Carine DAMARY-BRUNEL	Jean MARLY
Sandrine GAUJHIN	Hervé PARQUET
Julien DAUPRÉ	Sylvain PELTIER
Audrey DE LAVENNE	Nicolas QUITTARD
Bernard DEMONTY	Carole ROBERT
Agathe DESCHONDRE	Laura SANGOUARD
Nilsen GERMAIN	Maria VAKELAIRE
Juliette GIACOMAZZO	Pascal VERDIER
Florian GRAUD	

L'Office d'une intercommunalité compétente pour élaborer les documents d'urbanisme n'est pas récente, puisque depuis près d'un demi-siècle, les communautés urbaines possèdent de droit cette compétence. Un pas supplémentaire a cependant été franchi avec la loi Grenelle II, qui fait du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) la norme en matière de document de planification. Suite aux récentes évolutions législatives, où en est le PLUi ? Quels sont les enjeux de ce document pour l'intercommunalité et les communes ? Dans quel esprit ce document a-t-il été pensé ? Quels peuvent être la place et les enjeux pour l'agriculture ?

Alors que le PLUi est amené à se généraliser au cours des prochaines années, et pour accompagner les communes et permettre une bonne prise en compte des enjeux agricoles, Terres en villes souhaite apporter sa contribution à la réflexion actuelle sur ce nouveau document de planification.

Ce premier atelier technique permet de faire le point sur ce sujet. L'objectif est double : apporter des éléments de connaissance et contribuer à une culture commune d'une part, partager les expériences et fournir des outils pour une meilleure prise en compte de l'agriculture par les PLUi d'autre part.

L'opération a mobilisé Jonathan Charles, chargé de mission Aménagement jusqu'au 17 juin, Lauranne

Veille et valorisation du travail sur formes agraires et formes urbaines

La recherche-action FAFU est terminée depuis fin 2015. Faute de financement suffisant et de mobilisation des auteurs, le projet d'ouvrage final a été abandonné : il est vrai que la recherche-action PSDR4 Frugal a repris cette thématique dans son volet de recherche 3 sur les formes urbaines. Elle offrira un « débouché » plus académique aux chercheurs.

En dehors des premières fiches d'expérience produites pour les Rencontres 2015 d'Angers et de la fiche sur le Domaine de la Cras réalisée par les dijonnais en 2016, le riche matériau accumulé par Terres en villes sur les projets publics de mise en valeur des espaces agricoles périurbains (PAEN, ZAP, reconquête des friches, zones maraîchères...) reste à valoriser. Ce sera un objectif de la prochaine année mais aussi du partenariat avec Plante et Cité.

Le partenariat avec Plante et Cité

Une première collaboration a été conduite en 2015 : un workshop commun a été organisé à Lyon. Cette coopération s'amplifiera en 2016 : l'idée est de produire ensemble début 2017 un guide de l'agriculture urbaine à destination des acteurs de la filière horticole, paysagère et espaces verts, notamment les collectivités. Terres en villes apporte son expertise en matière de projet agricole et alimentaire d'agglomération, de mise en valeur des espaces agricoles périurbains et de conceptualisation en agriculture (péri)urbaine. Plante et Cité, plus technique, joue le rôle d'institut technique pour les services espaces verts des collectivités.

Chantier 3 – Economie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations

Le chantier prioritaire du réseau ces dernières années, est copiloté par Rémy Guyot, vice-président à l'agriculture de Saint-Etienne Métropole, et Christian Morel, vice-président de la Chambre d'agriculture du Doubs et du territoire de Belfort.

Laboratoire de l'agriculture (péri)-urbaine, Terres en villes a saisi dès 2008 (projet Gouvalim I) les nouveaux enjeux de la question alimentaire en agglomération et métropole. Il faut dire que ses membres l'ont interpellé régulièrement sur cette thématique. Leur implication progressive dans les actions alimentaires ont conduit Terres en villes à se positionner comme lieu ressources des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération et de métropole.

Le lieu ressource repose sur l'articulation de trois types de projets :

- Les projets d'expérimentation, producteurs de démarches : démarche de gouvernance alimentaire pour le projet Gouvalim II, interne au réseau et soutenu par la fondation Carasso, et le projet MCDR Rn PAT qui intéresse l'ensemble des ruralités françaises. On rapprochera de ces deux projets, les assistances à maîtrise d'ouvrage apportées à aux membres et ayant trait à la stratégie alimentaire d'agglomération : réécriture de la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient, appui à la définition de la stratégie agricole et alimentaire de la Métropole Européenne Lilloise et appui à l'élaboration du PAT de Nantes Métropole,

- Les projets de recherche action, producteurs de connaissances : le projet PSDR4 interrégional Frugal consacré au système alimentaire métropolitain durable et le MCDR de l'INRA CAPDOR PSDR 4 consacré aux méthodologies de transfert des résultats de recherche aux acteurs et décideurs, projet dont Terres en villes est le référent acteur pour la thématique de la gouvernance alimentaire.

- Les projets de développement agricole, producteurs de méthodologie de conseil : le projet Onvar de Terres en villes est consacré à l'implication des collectifs d'agriculteurs dans la gouvernance alimentaire territoriale et l'évolution du conseil en agriculture.

Le projet Gouvalim II

Le projet «GouvAlim II» (2015 – 2017) financé par la Fondation Carasso est centré sur la gouvernance alimentaire. Il privilégie les échanges (atelier, séminaires et groupe d'échanges et de pratiques) entre acteurs des agglomérations les plus avancées, acteurs des agglomérations désireuses de se doter d'une politique alimentaire, experts Terres en villes et scientifiques partenaires dont la Chaire Unesco Alimentation du Monde de Supagro Montpellier.

Il est décliné en 6 actions principales :

Action 1 : Mettre en place la gouvernance multi-acteurs du projet et l'administrer

Action 2 : Dresser l'état zéro des trois agglomérations pilote (en fait aujourd'hui, six agglomérations :

Douai, Grenoble, Lille, Lorient, Lyon, Nantes) et des agglomérations de rang 2 (7 agglomérations aujourd'hui : Amiens, Angers, Artois Comm, Caen, Le Havre, secteur francilien, Toulouse) - 2014 à 2015

Action 3 : Enrichir la stratégie alimentaire des 3 agglomérations et sa mise en oeuvre - 2015 à 2017

Action 4 : Echanger pour mieux capitaliser

Action 5 : Produire la démarche et ses outils

Action 6 : Diffuser et faire perdurer

Gouvalim II est le projet spécifique du réseau sur la question alimentaire. Il permet toutes sortes d'échanges sur le fait alimentaire; 14 agglomérations ont d'ores-et-déjà choisi d'y participer.

L'atelier inter-agglos du 29 avril a réuni les 6 agglomérations les plus avancées afin de prendre connaissance et d'étudier les démarches de chacun. Le séminaire du 13 juin ouvert aux 14 agglomérations a approfondi des questions clés de la démarche d'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale ; la sensibilisation des acteurs, le diagnostic partagé, l'accessibilité des produits locaux aux populations en difficulté et l'implication des grands acteurs économiques en présence du numéro 2 du Groupe Casino.

Parallèlement, l'appui apporté par Terres en villes aux 3 agglomérations de rang 1 retenues initialement (agglomération de Lille, Lorient et Grenoble) a déjà débuté sur Lorient, est cadré sur Grenoble et en cours de définition à Lille.



Le deuxième semestre sera mis à profit pour produire plusieurs outils méthodologiques qui alimenteront également les travaux du RN PAT, particulièrement une analyse comparative des démarches d'élaboration de stratégies et projets alimentaires territoriaux, et les préconisations du réseau.

Le Rn PAT

Le projet de mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) « Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé » (2015 – 2018) s'adresse aux acteurs de tous les territoires français et aux grands réseaux nationaux. Rn PAT vise à favoriser l'élaboration et la mise en oeuvre des Projets Alimentaires Territoriaux, dispositif créé par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et de l'Alimentation (LAAF). Le MAAF a repris l'objectif de l'APCA, faire émerger 100 PAT en France. Initié par Terres en villes (chef de file) et l'APCA, ce projet associe dans sa conduite, l'ADCF, la FNAU, quatre universités ainsi que la chaire Unesco Alimentations du Monde Supagro Montpellier et le Conseil départemental du Gard.

Il poursuit 4 axes :

- ♦ Axe 1 – Mettre en réseau les partenaires et autres acteurs en faveur de la co-construction du projet alimentaire territorial
- ♦ Axe 2 – Proposer une ou des démarche(s) de co-construction du projet alimentaire territorial
- ♦ Axe 3 – Approfondir les thèmes stratégiques d'un projet alimentaire territorial
- ♦ Axe 4 – Capitaliser les résultats du projet pour mieux transférer et faire perdurer la démarche

Un réseau de 12 territoires témoins urbains, périurbains et ruraux est mis en place. Le projet doit contribuer aux réflexions du Réseau Rural Français, de ses copilotes (MAAF, CGET et ARF) et à l'évolution des politiques publiques. Le séminaire de lancement a eu lieu à Paris (Apc) le mardi 14 juin 2016.

FICHE TERRITOIRE



LOIRE-LAYON-AUBANCE

Le rédacteur de cette fiche a pris le parti de présenter courant 2016 la situation des politiques et projets alimentaires menés dans des intercommunalités témoins et d'y analyser l'organisation des acteurs, leurs projets et leurs attentes.



Conception et Réalisation : Lilian Gougeon, Laboratoire ISO
Source : Pflkarto

Le territoire

Éléments de situation
Situé au sud de l'agglomération angevine, entre la Loire et son affluent Layon, le territoire «Loire-Layon-Aubance» regroupe trois intercommunalités : la communauté de communes Loire-Layon, la communauté de communes des coteaux-du-Layon et la communauté de communes Loire-Aubance. Deux communes, Chemellier et Coururé, y sont également rattachées. Ce grand territoire fait l'objet d'un projet de fusion qui doit voir le jour au début de l'année 2017. Ainsi, il se situe en partie sur le secteur du Pôle métropolitain d'Angers, et en partie sur celui du Pays Loire en Layon.

Cette future intercommunalité située dans la troisième couronne angevine est fortement marquée par la viticulture étant le cœur du vignoble du Layon, mais n'en est pas moins un bassin agricole diversifié où les circuits de proximité se développent.

La démarche de Projet Alimentaire Territorial a été lancée début 2016 en parallèle des processus de recomposition territoriale et sera pilotée par la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire

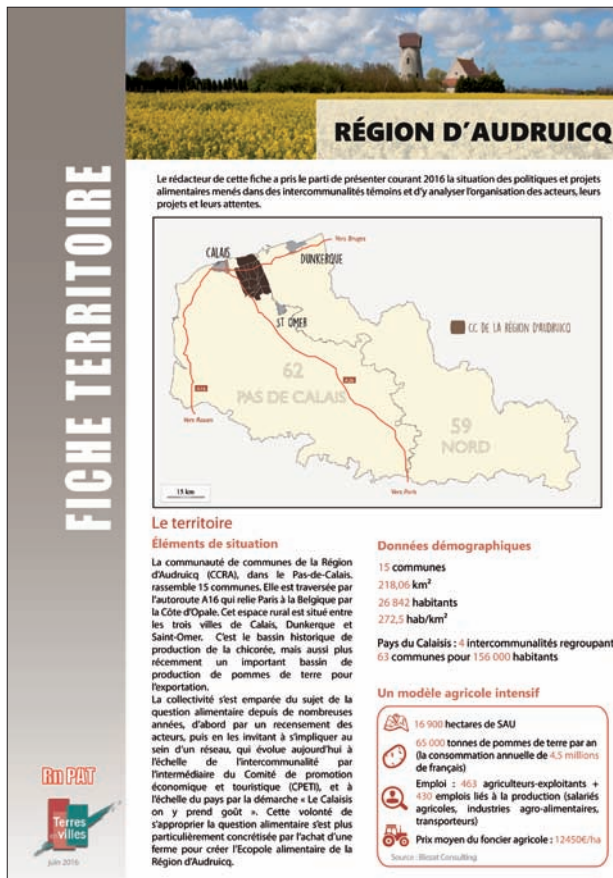
Données démographiques

3 intercommunalités recoupées par deux SCot
31 communes (dont trois communes nouvelles)
537,7 km²
56 764 habitants
98,5 hab/km²
Population multipliée par 1,8 entre 1968 et 2012

Une agriculture tournée vers le vin

35 155 hectares de SAU
730 entreprises agricoles dont 317 en viticulture
Emploi : 973 agriculteurs-exploitants, 647 (ETP) salariés permanents, 499 (ETP) salariés saisonniers.
Prix moyen du foncier agricole : 2600€/ha

Sources : Chambre d'agriculture 49



Le projet de recherche-action interrégional PSDR4 Frugal (FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire – 2015 à 2019), a pour but d'accroître la connaissance scientifique nécessaire à la conduite des politiques alimentaires globales.

Le projet déposé en mars 2015 a été construit entre chercheurs et acteurs de Rhône-Alpes et du Grand Ouest. Terres en villes est l'acteur référent. Neuf agglomérations sont étudiées dont 7 sont membres (Angers, Caen, Grenoble, Lorient, Lyon, Nantes, Rennes).

Le projet articule quatre volets de recherche (VR) auxquels correspondent 4 volets de valorisation (VV):

- Le VR1 « **Flux** » analyse les flux alimentaires de chaque terrain, de la production locale aux volumes consommés, en passant par les aspects de transformation et de logistique. Structurés autour de l'économie et de la géographie, les travaux visent à cerner d'abord la réalité actuelle de ces flux pour pouvoir, dans un second temps, proposer des volets prospectifs concernant les adaptations à imaginer pour aboutir à un métabolisme urbain plus performant.

LeVV 1 « **Comprendre et analyser les flux alimentaires territoriaux** » visera à sensibiliser les décideurs publics et privés et à donner aux acteurs les moyens d'agir sur les flux alimentaires de leur territoire

- Le VR2 « **Acteurs et modalités de gouvernance** » vise la description et l'analyse des dispositifs actuels de l'action publique territoriale, tout en ciblant des études

de cas innovants dans la perspective d'identifier leurs caractéristiques et les conditions de leur transférabilité. Ce VR envisage aussi les enjeux de démocratie alimentaire i.e. les conditions économiques, politiques et sociales permettant l'accès de toutes les catégories de population à une alimentation saine localisée et de qualité.

Le VV2 « **Décrypter les jeux d'acteurs et les modalités de la gouvernance alimentaire territoriale** » construira les outils méthodologiques indispensables.

- Le VR3 « **Formes** » hybride des approches d'urbanisme et d'agronomie à des injonctions spatiales. Il interroge les modalités de construction de la ville, d'hybridation agri-urbaine ainsi que d'allocation et de gestion du foncier. Il s'intéresse aux systèmes de production agricole les plus propices au renforcement de l'autonomie alimentaire métropolitaine.

Le VV3 « **Construire les formes agriurbaines de la métropole alimentaire** » créera les outils nécessaires à la mise en place de la planification alimentaire sur le territoire.

- Le VR4 « **Systèmes** », interdisciplinaire, a pour fonction de mettre en lien l'ensemble des éléments d'analyse et résultats progressivement rassemblés dans les VR1, VR2 et VR3, de manière à offrir une lecture d'ensemble des conditions de relocalisation spatiale et de reconnexion économique et sociale des systèmes alimentaires des métropoles étudiées.

Le VV4, « **Co-construire le système alimentaire métropolitain durable et mettre en place sa gouvernance** » créera les principaux outils indispensables aux acteurs locaux et régionaux. Dans cette optique, on croisera les résultats de recherche Frugal et les résultats des travaux du projet Carasso, de Rn PAT et du projet ONVAR conduits par Terres en villes.



Visite des réalisations lyonnaises par les partenaires du PSDR 4 Frugal - Ici Saveurs du coin – Crédit photo SB/Tev

Le séminaire de lancement a eu lieu en décembre 2015 à Lyon et les travaux de recherche ont démarré en Rhône-Alpes. Les obstacles financiers viennent d'être levés en Grand-Ouest.

Projet CAPDOR – PSDR 4

Le projet de MCDR intitulé CAPDOR-PSDR «Capitalisation et Diffusion des Connaissances issues des dispositifs de Recherche partenariale sur le développement agricole et rural» - 2015 à 201 est piloté par l'INRA. Il a pour but d'améliorer la collaboration chercheurs – acteurs sur trois thématiques. Terres en villes est le référent acteur pour la thématique de la gouvernance alimentaire, le partenaire de l'Inra SADAPT pour suivre et capitaliser les projets PSDR4 sur le thème : Frugal, Inventer, Perfecto, SYAM...

Le projet ONVAR 2015 – 2020,

retenu par le Ministère de l'Agriculture, a valu à Terres en villes d'obtenir le statut d'Onvar. Comme tous les projets financés par le CasDar, l'action est au bénéfice des agriculteurs. Elle consiste à **évaluer et renouveler les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole dans l'élaboration de projets alimentaires territoriaux promouvant l'agro-écologie.**

Conduite en partenariat avec l'APCA et les chambres d'agriculture, cette action est également liée à la gouvernance alimentaire territoriale.

Il s'agissait en 2015/2016 d'identifier dans les agglomérations du réseau, les innovations des projets agricoles et alimentaires territoriaux en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs et les évaluer au regard de l'implication du monde agricole et de leur dimension agroécologique.

Le point sur le Chantier 4 - La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques européennes et Chantier 5 - Forêt périurbaine

Terres en villes assure seulement en la matière une veille, notamment des travaux du réseau Purple pour le Chantier 4.

Terres en villes, working in progress

Un logo actualisé

Après 15 années de bons et loyaux services, Terres en villes a actualisé son logo pour le simplifier et le rendre plus expressif.



Un nouveau site :

www.terresenvilles.org

Une nouvelle architecture du site plus lisible et plus intuitive

Pages internet grand public

◆ L'association

- Présentation
- Nos instances
- Les agglomérations membres
- Adhérer

◆ Actualité

◆ Nos chantiers

- La co-construction des politiques agricoles périurbaines
- La et la mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers
- L'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations
- La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts par la politique européenne
- La forêt périurbaine

◆ Contact

Pages Intranet pour les membres

◆ Intranet

- Mon profil

◆ Annuaire

- Les adhérents
- Les membres associés
- Les partenaires
- Structures

◆ Base documentaire

◆ Banque d'expérience

◆ Projets

- Chantier 1 – Evaluation croisée
- Chantier 1 – Réseau des CAAP/Agglo NPDC
- Chantier 2 – AgriSCoT 2012
- Chantier 2 – Recherche-action Formes Agraires et Formes Urbaines
- Chantier 3 – MCDR Rn PAT
- Chantier 3 – Projet GOUVALIM II Carasso
- Réseau Plateforme des techniciens membres

De nouvelles fonctionnalités

- Rubriques déroulantes
- Twitter

Une nouvelle charte graphique ...

...et un nouveau code couleur pour les chantiers



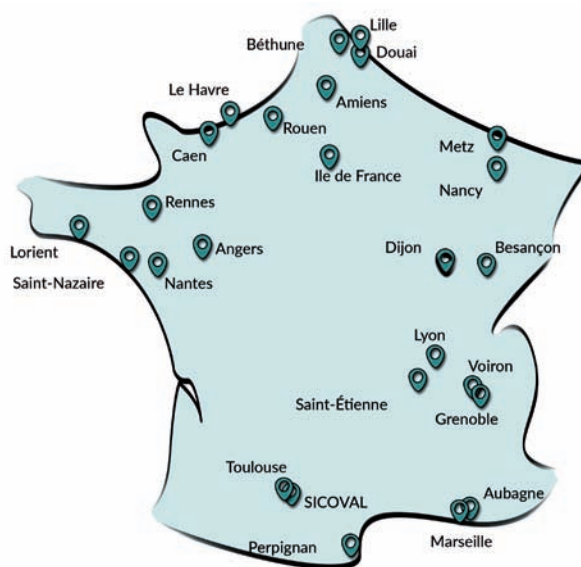
Réseau des acteurs locaux de l'agriculture périurbaine, **Terres en villes** regroupe actuellement 28 agglomérations ou métropoles (dont la Région Ile de France), chacune étant représentée conjointement par l'intercommunalité et la chambre d'agriculture, ou par une association locale paritaire.

Le réseau poursuit **3 missions** :

1. Echanger les savoir faire entre membres,
2. Expérimenter en commun,
3. Contribuer au débat sur la Ville et l'Agriculture

... mises en œuvre dans **5 chantiers** :

1. La co-construction des politiques agricoles périurbaines
2. La protection et la mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains,
3. Economie agricole et gouvernance alimentaire
4. La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques européennes
5. La forêt périurbaine



Les agglomérations membres de Terres en villes



Terres en villes

40 avenue Marcelin Berthelot - CS 92608
38036 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 20 68 31
Fax : 04 76 40 38 44

Secrétariat Technique :
Serge Bonnefoy
serge.bonnefoy@terresenvilles.org

www.terresenvilles.org